

AVIS DE COURSE



FINALE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE HABITABLES
Un maximum de bateaux de tous les clubs BFC sur l'eau

Etang de Baye
30 mai au 1er juin

2 titres en jeu
Equipage Champion de Ligue
Club Champion de Ligue

samedi :
- Accueil équipages à partir de 8h
- 1er départ : 15h
- Apéro d'accueil le soir

dimanche :
- 1er départ 10h30 (jusqu'à 18h)
- Repas des équipages organisé par le Club

Lundi :
- 1er départ 10h30
- Dernier départ 12h
- Remise des Prix : 15h

Contact organisation
Laurent Tingis
06 81 09 19 88
contact@cnv58.fr

Hébergement sous tente
base Activital, gîte...



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve **Championnat de ligue Bourgogne Franche Comté
Osiris grade 5A
HABITABLES GROUPES A ET B et micro-protos**

Dates complètes : **du samedi 30 mai 2020 au
lundi 02 juin 2020**

Lieu : **Étang de Baye**

Autorité Organisatrice : **Cercle Nivernais de la Voile
Étang de Baye
58110 Bazolles**

Site : <http://cnv58.fr>

Courriel : contact@cnv58

Latitude: 47° 10' 25" Longitude : 3° 37' 15"

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2.les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3.les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4.En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ORDRE DU JOUR

3.1 La régata se déroule dans le cadre du règlement du championnat de ligue de la Bourgogne Franche Comté. A ce titre, il est décerné, à l'issue de la compétition, un titre de champion pour l'équipage Bourguignon Franc-Comtois classé premier. Un titre de meilleur club est décerné au club qui obtient le meilleur classement par la combinaison des classements de ses 2 meilleurs équipages. En cas de mixité de club, l'équipage choisit, lors de l'inscription, le club pour lequel il court. Un titre est décerné pour le groupe A et le groupe B. Toutefois, en cas d'insuffisance d'effectifs dans un groupe (5 minimum), les classements sont regroupés.

3.2 Le CNV met à disposition un bateau habitable de type 590 DER par club (soit 5 bateaux hors CNV). A l'issue des préinscriptions, les bateaux sont tirés au sort. Il est demandé une participation aux frais de 20 euros ainsi qu'une caution de 50 euros par équipage utilisant un 590 DER.

3.3 Convivialité :

Le samedi à 19 h, le CNV est heureux d'accueillir les équipages autour d'un apéritif.

Le dimanche à 19 h, le CNV invite les équipages à un repas. (Paf : 17 euros par personne)

Le lundi à 15 h. Remise des prix.

3.4 Préinscriptions :

La préinscription est requise pour la réservation des 590 DER pour le 30 avril 2020

La préinscription des équipages autres que 590 DER est souhaitée pour le 15 mai.

La préinscription pour le repas des équipages est obligatoire pour le 15 mai.

4 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 ADMISSIBILITE

La régates est ouverte à tous les bateaux des classes.

- Habitables groupe A et B

4.2 INSCRIPTION :

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les coureurs qui auront déposé leur certificat médical sur le site FFV ne sont pas tenu de présenter celui-ci.

- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée

- l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge Osiris en cours de validité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4.3 FORMULAIRE

Un formulaire de préinscription en ligne est disponible

https://webquest.fr/?m=84459_inscription-championnat-de-ligue-habitable-5a

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Samedi 30 mai de 10 h 00 à 13 h 00

Signature émargement

5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est :

Samedi 30 mai 2020 à 15 h 00. Courses à suivre. Dernier départ 17 h 30.
Dimanche 01 juin 2020 à 10 h 30. Courses à suivre. Dernier départ 17 h 30. Toutefois
une pose méridienne peut être aménagée.
Lundi 02 juin à 10 h 30. Courses à suivre

5.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la dernière course est :

Lundi 02 juin à 12 h 00.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées au Club House selon la Prescription Fédérale.

7 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : seront affichés sur place (parcours construits)

8 SYSTEME DE PENALITE

Sans modification

9 CLASSEMENT

9.2 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **2**

9.3 (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : **3**

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : **4**

(c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de : **9**

10 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. L'organisation communique par VHF canal 8.

11 RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Laurent TURGIS 06 81 09 19 88 turbois@orange.fr

Logements possibles aux alentours

La Collancelle

Gîte du capitaine (à 2 km) : 12 personnes

Yves Peignart

Téléphone : 06 62 82 58 46

Gîte de Bourguéro (à 3 km) : 8 personnes

Mr et Mme Bernard

Téléphone : 03 86 22 40 87

Domaine des étangs de **Vaux (à 800 m) :** une vingtaine de chambres réparties dans plusieurs gîtes

38, château de vaux

Téléphone : 06 82 93 35 07

Baye

"Chez Mumu" (à 1,2 km) : Chambres d'hôtes : Mme Murielle Gornecki. Etang de Baye.

Téléphone : 03.86.38.97.23/06.24.84.05.81.

Activital base de loisirs (à 300 m, voisin du CNV) :

Etang de Baye

Téléphone : 03 86 38 97 39

Plusieurs chambres car cette base accueille des groupes.

Corbigny (petite ville à 15 kms du club)

Hôtel de la Buissonnière : 36 avenue St Jean

Téléphone : 03 86 20 02 13, 09 66 89 42 86

Hôtel Europe : 7, grand rue

Téléphone : 03 86 20 09 87

Sur le site du club

Places pour Camping-cars et tentes avec accès au Clubhouse :